

MODALITES SELECTIONS

Cyclo-cross 2022-2023



Le manager technique territorial est le sélectionneur, il arrêtera la sélection en concertation avec les membres de la commission de cyclo-cross.

Les athlètes ayant satisfaits aux critères énoncés ci-dessous deviennent sélectionnables au sein de l'équipe Bourgogne Franche-Comté.

Le sélectionneur effectuera son choix parmi les athlètes sélectionnables dans l'intérêt de l'équipe Bourgogne Franche-Comté. Il sera tenu compte des capacités du sportif à s'intégrer dans le collectif, des qualités spécifiques du sportif, de l'état de forme au moment de la sélection et de son évolution probable.

La sélection et les obligations afférentes concernent les titulaires et le(s) remplaçant(s). Ce(s) dernier(s) peut (vent) être désigné(s) à tout moment à partir de l'annonce de la sélection.

Le Manager Technique Territorial, en accord avec la commission de cyclo-cross, pourra, à tout moment, retirer de la liste des athlètes sélectionnables ou sélectionnés tout sportif qu'il considère ne plus être en mesure de disputer dans des conditions optimums la compétition pour laquelle il est retenu, notamment en raison d'une blessure, d'une pathologie, d'une contre-indication médicale prononcée par le médecin régional, l'absence totale ou partielle du suivi médical ou d'un comportement répréhensible (lois et règlements nationaux ou internationaux).

Les actions pour la saison 2022-2023

CALENDRIER REGIONAL / PRECONISATIONS

La commission cyclo-cross de Bourgogne Franche Comté préconise pour les catégories séniors de faire 2 épreuves :

- Course A regroupant les espoirs et séniors hommes de moins de 45 ans (1979 à 2004)
- Course B pour les séniors nés avant 1979

Un coureur relevant de la course B peut opter pour prendre le départ de la course A.

La commission préconise également aux organisateurs sur la course A de récompenser le 1^{er} des + de 40 ans (née entre 1979 et 1982).

Sur la course B, le premier des + de 50 ans sera récompensé également.

COUPE DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE

4 manches sont au calendrier régional :

8 Octobre : Cyclo-cross de la CAV VESOUL
26 novembre : Cyclo-cross de la ville de Maïche
11 Décembre : Cyclo-cross MMA
21 Décembre : Cyclo-cross de Dijon Prenoïis

4 Courses :

Seniors/espoirs Hommes

Seniors/Espoïrs/Juniors Femmes

Juniors Hommes

Cadets/Cadettes

Grille de prix pour la catégorie scratch séniors au total des 4 manches (Espoirs compris) :

Seniors/espoirs Homme SCRATCH	Seniors/espoirs/juniors Femme SCRATCH
1^{er} : 170 euros	1^{ère} : 170 euros
2^{ème} : 130 euros	2^{ème} : 130 euros
3^{ème} : 100 euros	3^{ème} : 100 euros

Des lots seront attribués pour les catégories Cadets/cadettes et juniors Hommes.

Grille de points : Les 15 premiers de chaque course comptabilisent des points lors de chaque manche.

Classement	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
Points	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1

1 JOKER sera attribué pour la catégorie cadets/cadettes et sera pris en compte lors de la dernière manche.

COUPE INTER-REGIONALE Cadets/Cadettes BRUMATH – 9 OCTOBRE 2022

Une participation lors de cette compétition est **obligatoire** pour se qualifier à la 1^{ère} manche de Coupe de France de Cyclo-cross.

Seul les **47 premiers cadets** et **11 premières cadettes** seront qualifiés d'office pour la première manche de Coupe de France.

L'ordre de mise en grille se fera uniquement sur les 2 meilleurs résultats sur les 3 premiers cyclo-cross au calendrier de la Bourgogne Franche Comté en fonction du barème de mise en grille de points (ANNEXE : Grille de points de C. FLACELIERE).

Les 3 premiers cyclo-cross au calendrier BFC qui feront appui sont les suivants :

- 25 septembre : Toulouse le Château
- 1^{er} Octobre : Morteau
- 2 octobre : Creusot OU Montbéliard OU Avallon

Quotas des coureurs Cadets :

2022-2023	Cadets	Quotas CR (4 par CR)	TOTAL
Effectif Cible	120	48	168
Qualifiés Zone Nord Est HAFR / IDFR / GEST / BFRC	47	16	63
Qualifiés Zone Sud Est AURA / RSUD / CICC	18	8	26
Qualifiés Zone Sud Ouest OCCI / NOAQ	16	8	24
Qualifiés Zone Nord Ouest PDLL / CEVL / BRET / NORM	40	16	56

- Quotas des coureuses Cadettes :

2022-2023	Cadettes	Quotas CR (3 par CR)	TOTAL
Effectif Cible	45	36	81
Qualifiés Zone Nord Est HAFR / IDFR / GEST / BFRC	11	12	23
Qualifiés Zone Sud Est AURA / RSUD / CICC	9	6	15
Qualifiés Zone Sud Ouest OCCI / NOAQ	5	6	11
Qualifiés Zone Nord Ouest PDLL / CEVL / BRET / NORM	20	12	32

1^{ère} et 2^{ème} manche de la coupe de France à NOMMAY 22 et 23 octobre 2022

Participation Cadets/Cadettes :

Pour la catégorie cadets/cadettes, le quota de participation pour le comité régional est inter-régional. L'attribution de ce quota se fera à l'issue de la manche inter-régionale qui aura lieu le 9 Octobre à Brumath (Grand Est). Pour se qualifier, seul les **47 premiers cadets**, et **11 premières cadettes**, quel que soit la région, seront qualifiés pour la 1^{ère} manche de coupe de France.

A l'ajout de ces qualifiés, la commission cyclo-cross ainsi que le MTT sélectionneront **4 cadets** et **3 cadettes** en tenant compte de cette manche inter-régionale en corrélation avec le comportement et les résultats des cyclo-cross de début de saison au calendrier BFC.

L'**ordre de mise en grille** se fera sur les résultats de début de saison (Cf. Selon le barème de mise en grille sur les courses de BFC mais également au vu des résultats de l'inter-régional de Brumath). → FICHE ANNEXE : Grille Christophe FLACELIERE

Autres catégories : Concernant la mise en grille des autres catégories, elle se fera dans un premier temps selon le classement UCI.

Pour les athlètes n'ayant pas de points UCI et n'étant pas mis en grille par la FFC, le comité régional établira la liste préférentielle selon le classement de mise en grille régional. (Cf. ANNEXE GRILLE FLACELIERE).

Sélection avec le comité :

Compte tenu de la proximité de cette coupe de France au sein de notre région, nous faisons le choix de ne pas faire de déplacement régional.

Les membres de l'équipe régionale seront sur place en cas de besoin.

3^{ème} et 4^{ème} manche de la coupe de France à CAMORS (Bretagne) 19 et 20 novembre 2022

Pour la catégorie cadets/cadettes :

Pour la catégorie cadets/cadettes, le quota de participation pour le comité régional est inter-régional. L'attribution de ce quota se fera à l'issue de la manche inter-régionale qui aura lieu le 9 Octobre à Brumath (Grand Est). Pour se qualifier, seul les 47 premiers cadets, et 11 premières cadettes, quel que soit la région, seront qualifiés pour la 2^{ème} manche de coupe de France.

A l'ajout de ces qualifiés, la commission cyclo-cross ainsi que le MTT sélectionneront **4 cadets** et **3 cadettes** en tenant compte :

- de la manche inter-régionale
- de la 1^{ère} Coupe de France de Nommay
- en corrélation avec le comportement et les résultats des cyclo-cross de début de saison au calendrier BFC (Cf. Barème Grille FLACELIERE).

L'ordre de mise en grille se fera selon :

- Les résultats de la 1^{ère} manche de la CDF
- Les résultats de la manche inter-régionale
- Les résultats des cyclo-cross au calendrier BFC (Selon le barème de la grille Flacelière)

Autres catégories : Concernant la mise en grille des autres catégories, l'ordre de départ des coureurs de Bourgogne Franche-Comté se fera selon le classement UCI dans un premier temps. Pour ceux n'ayant pas de points UCI, un classement sera établi par le comité régional. Ce classement sera établi à l'issue de la première manche de Coupe de France ainsi que des résultats sur les cyclo-cross de Bourgogne Franche Comté.

Prise en charge par le comité :

Le comité prendra en charge le déplacement de **10 coureurs sélectionnés** de la catégorie cadets/juniors/espoirs homme et femmes. Il s'effectue sur principe d'une sélection régionale proposée par la commission régionale cyclo-cross et le Manageur Technique Territorial.

Le comité régional déplacera sur les manches de Coupe de France les athlètes à fort potentiel qui ne disposent pas de structures leur permettant de participer à ces épreuves nationales.

10 coureurs composeront l'effectif des « équipes de Bourgogne Franche comté » dans cette coupe de France.

Il sera retenu dans chaque catégorie, la capacité à entrer dans le top 30 pour faire partie de cet effectif.

L'athlète sélectionné aura obligatoirement participé à chacune des manches de la Coupe de Bourgogne Franche Comté.

L'objectif de ces déplacements sera d'accompagner les athlètes dans leur approche des compétitions de haut niveau grâce aux compétences des cadres techniques de l'ETR.

Les coureurs courant avec le maillot de BFC ont obligation d'être dans l'hébergement pris par le comité.

La sélection se fera selon les critères suivants :

- Résultats et comportement sur la première manche de la coupe de France
- Résultats sur la 1^{ère} manche de la Coupe BFC
- Résultats sur les cross régionaux de Bourgogne Franche Comté
- Résultats sur les cyclo-cross UCI
- L'athlète doit être capable de se qualifier pour participer au championnat de France (rentre dans les 30 premiers hommes ou 10 premières femmes).

5^{ème} et 6^{ème} manche de la coupe de France à Troyes (Grand Est) le 3 et 4 décembre 2022

Pour la catégorie cadets/cadettes :

Pour la catégorie cadets/cadettes, le quota de participation pour le comité régional est inter-régional. L'attribution de ce quota se fera à l'issue de la manche inter-régionale qui aura lieu le 9 Octobre à Brumath (Grand Est). Pour se qualifier, seul les **47 premiers cadets**, et **11 premières cadettes**, quel que soit la région, seront qualifiés pour la 3^{ème} manche de coupe de France.

A l'ajout de ces qualifiés, la commission cyclo-cross ainsi que le MTT sélectionneront **4**

cadets et 3 cadettes en tenant compte :

- de la manche inter-régionale
- de la 1^{ère} Coupe de France de Nommay et 2^{ème} Coupe de France de Camors
- du classement de la coupe de Bourgogne Franche comté
- en corrélation avec le comportement et les résultats des cyclo-cross au calendrier BFC (Cf. Barème Grille FLACELIERE).

L'ordre de mise en grille se fera selon :

- Les résultats de la 1^{ère} et 2^{ème} manche de la CDF (Nommay et Camors)
- Les résultats de la manche inter-régionale
- Le classement de la Coupe de Bourgogne Franche Comté
- Les résultats des cyclo-cross au calendrier BFC (Selon le barème de la grille Flacelière)

Autres catégories : Concernant la mise en grille des autres catégories, l'ordre de départ des coureurs de Bourgogne Franche-Comté se fera selon le classement UCI dans un premier temps. Pour ceux n'ayant pas de points UCI, un classement sera établi par le comité régional. Ce classement sera établi à l'issue des 2 coupe de France de Nommay et Camors, ainsi que du classement de la Coupe de Bourgogne Franche Comté.

Prise en charge par le comité :

Le comité prendra en charge le déplacement de **10 coureurs sélectionnés** de la catégorie cadets/juniors/espoirs homme et femmes. Il s'effectue sur principe d'une sélection régionale proposée par la commission régionale cyclo-cross et le Manager Technique Territorial.

Le comité régional déplacera sur les manches de Coupe de France les athlètes à fort potentiel qui ne disposent pas de structures leurs permettant de participer à ces épreuves nationales.

10 coureurs composeront l'effectif des « équipes de Bourgogne Franche comté » dans cette coupe de France.

Il sera retenu dans chaque catégorie, la capacité à entrer dans le top 30 pour faire partie de cet effectif.

L'athlète sélectionné aura obligatoirement participé à chacune des manches de la Coupe de Bourgogne Franche Comté.

L'objectif de ces déplacements sera d'accompagner les athlètes dans leur approche des compétitions de haut niveau grâce aux compétences des cadres techniques de l'ETR.

Les coureurs courant avec le maillot de BFC ont obligation d'être dans l'hébergement pris par le comité.

La sélection se fera selon les critères suivants :

- Résultats et comportement sur les 2 premières manches de la CDF (Nommay et Troyes)
- Classement de la coupe de BFC
- Résultats sur les cross régionaux de Bourgogne Franche Comté (Cf. Grille Flacelière)
- Résultats sur les cyclo-cross UCI
- L'athlète doit être capable de se qualifier pour participer au championnat de France (rentre dans les 30 premiers hommes ou 10 premières femmes).

CHAMPIONNAT REGIONAL

8 Janvier : BOURBON LANCY

Ordres de mise en grille :

Cadets/cadettes :

- Classement de la Coupe Bourgogne Franche Comté
- Classement de mise en grille régionale.

Autres catégories :

- Classement UCI
- Classement coupe BFC
- Classement selon le barème de mise en grille régionale

Attribution des maillots * :

- Master 1978-1969
- Master 1968-1963
- Master 1962 et avant
- Cadets
- Cadettes
- Juniors Hommes
- Juniors Femmes
- Espoir Femme
- Espoir Homme
- Seniors Hommes **
- Seniors Femme **

*Minimum 3 participants pour attribuer un titre dans la catégorie concerné.

** Un seul maillot sera décerné si le 1^{er}/1^{ère} est un/une espoir

Championnat de France à Bagnoles de l'Orne le 14 et 15 janvier 2023

La politique sportive de l'ETR vise à apporter une meilleure qualité d'encadrement et d'accueil pour amener les coureurs dans les meilleures conditions aux championnats de France.

Pour le championnat de France, l'Équipe Technique Régionale prendra en charge financièrement tous les sélectionnés BFC des catégories Cadets/juniors.

Pour les autres catégories, les frais sont à la charge du coureur mais l'accompagnement pourra se faire selon les disponibilités.

Les critères de sélection du championnat de France vous seront donnés ultérieurement en tenant compte du règlement de la FFC.

ANNEXE : GRILLE DE POINTS C.FLACELIERE

Grille points cyclo cross Cadet/ Junior/Senior/Master

Nbre partants Place	-10	10-25	26-40	+40	Coupe de BFC	Championnat BFC Coupe de France Master <45 ans	Coupe et Championnat de France
1	5	15	20	25	30	40	45
2	3	10	15	20	25	35	42
3	2	8	13	17	21	30	40
4	1	7	10	15	19	26	39
5		6	9	14	16	22	38
6		5	8	13	14	18	37
7		4	7	12	13	15	36
8		3	6	11	12	13	35
9		2	5	10	11	12	34
10		1	4	9	10	11	33
11			3	8	9	10	32
12			2	7	8	9	31
13			1	6	7	8	30
14			1	5	6	7	29
15			1	4	5	6	28
16				3	4	5	27
17				2	3	4	26
18				1	2	3	25
19				1	1	2	24
20				1	1	1	23
21							22
22							21
23							20
24							19
25							18
26							17
27							16
28							15
29							14
30							13
31							12
32							11
33							10
34							9
35							8
36							7
37							6
38							5
39							4
40							3